



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 octobre 2020

Présents

Laurent ZIMMERMANN (Vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Maxime DETHURENS
Marie DUCRET GAUTHEY
Marc DUPRAZ
Catherine LACHAT

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Ont suivi la séance à distance

Stéphane GROBETY (Président)
Rémi FOUCHAULT

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020
 2. Présentation du budget 2021
 3. Travaux de construction du réseau séparatif : suivi
 4. Réalisation de collecteurs collectifs privés – impasse des Jumelles : suivi
 5. Transformation du bâtiment de l'ancienne école : tour de table et propositions
 6. Nomination du bureau de vote pour 2021
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

Hubert Dethurens, maire, ouvre la séance à 19h00 et remercie les conseillers/ères de leur présence. Messieurs Grobety et Fouchault ont choisi de suivre la séance à distance. Dans cette configuration, Stéphane Grobety a jugé difficile d'exercer son rôle de Président du conseil municipal et a demandé à Laurent Zimmermann, vice-président, de bien vouloir le remplacer.

Le maire précise que le département en charge des communes a confirmé le matin-même par téléphone que, malgré les récentes dispositions prises par le Conseil d'Etat relatives à la pandémie, celles en lien avec les séances des conseils municipaux n'ont pas changé depuis la directive reçue en août. Les séances du conseil municipal peuvent donc continuer de se dérouler en présentiel.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020

En l'absence de commentaires ou questions, le procès-verbal de la séance du 21 septembre 2020 est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

2. Présentation du budget 2021

Laurent Zimmermann invite le maire à prendre la parole. En préambule à la présentation par la secrétaire-comptable, Hubert Dethurens indique que le budget émane des travaux de l'exécutif, avec la participation de Stéphane Grobety, Président.

Il passe la parole à Catherine Koumrouyan qui détaille les données et chiffres figurant au budget des investissements, au tableau des amortissements et au budget de fonctionnement. Quelques indications spécifiques sont apportées par l'exécutif communal sur certains écarts entre 2020 et 2021.

La secrétaire-comptable reste à disposition pour donner toute explication complémentaire d'ici au vote du budget lors de la séance de novembre.

3. Travaux de construction du réseau séparatif : suivi

Sur invitation du président, le maire fait un résumé de l'avancement de la première étape au chemin de Mollaz qui est quasi terminée, à l'exception des finitions pour la remise en état des jardins. Reste maintenant à établir le planning 2021 pour la suite des travaux, en coordination avec les SIG qui doivent également poser la nouvelle colonne d'eau sous la Vy-Neuve, mais la régie joue aux abonnés absents.

Aussi, décision a été prise avec notre bureau d'ingénieurs de laisser un délai à fin novembre aux SIG pour se prononcer. Sans nouvelle, la commune prendra de manière unilatérale ses propres options pour la suite des travaux de réalisation du séparatif sur les routes de l'Eaumorte et des Rupettes et au Four-Banal.

Jean-Pierre Gantner ajoute que des places ont d'ores et déjà été rendues au public dans le parking de la chapelle ; la base de chantier au bout du chemin de Mollaz va rester en place pour le stockage de machines de l'entreprise Bernasconi, en attente de la reprise en 2021. Il invite le conseil municipal à aller voir l'ouvrage d'exutoire aval du cours d'eau.

Catherine Koumrouyan donne les états financiers actuels.

4. Réalisation de collecteurs collectifs privés – impasse des Jumelles : suivi

Laurent Zimmermann passe la parole au maire qui relate les difficultés rencontrées dans l'avancement de ce dossier épineux, dont il fait un court



historique. Aujourd'hui, les propriétaires concernés disposent de tous les détails de la répartition des coûts, expliquée lors d'une présentation du projet en séance avec l'Office cantonal de l'eau début octobre.

Hubert Dethurens a le sentiment qu'il ne sera pas possible d'obtenir l'accord de tous sur cette répartition, bien que la commune ait accepté de financer le solde à charge des privés dépassant CHF 25'000 et de reprendre après travaux les collecteurs dans le réseau communal. Différents propriétaires ont déjà exprimé des opinions divergentes et demandé une augmentation de la part communale. Le maire a consulté le département cantonal afin de vérifier les aspects juridiques si la commune décide, en dernier recours, de renoncer purement et simplement à participer au projet. Si cela est validé, Hubert Dethurens se propose d'adresser un courrier aux propriétaires dans ce sens, en rappelant qu'il leur reviendra d'assumer la responsabilité de toute défaillance du réseau et de mettre en conformité leur raccordement lorsque le séparatif communal sera construit au chemin des Méandres dans 4 ans.

Samantha Bavaud Bocion demande si, par analogie, la subvention de CHF 7'000 par raccordement au nouveau réseau séparatif pourrait s'appliquer. Le maire répond positivement pour le branchement sur la canalisation communale.

Catherine Lachat souhaite connaître le coût à charge des privés pour le raccordement sur le séparatif. Le maire indique que, pour le chemin de Mollaz, puisqu'il n'y a pas eu besoin de modifier les branchements existants, les privés n'ont rien eu à payer. Pour les autres étapes, le coût sera estimé à l'avancée des travaux, puisque chaque configuration des privés est différente.

Stéphane Grobety s'inquiète du risque de laisser la situation en l'état à l'impasse des Jumelles. Le maire répond qu'en cas de mise en charge, un couvercle pourrait se soulever et/ou un reflux d'eau pourrait avoir lieu dans des caves.

Marc Dupraz pense que les propriétaires pourraient se retourner contre le promoteur. Hubert Dethurens relate que la situation est compliquée et que les travaux ont été faits sans l'accord formel des propriétaires.

Marie Ducret Gauthey questionne la possibilité d'une entrée en matière pour que la commune avance aux privés la charge financière avec un remboursement échelonné. Le maire se demande si c'est bien le rôle de la commune de faire des prêts à des privés et, de même, est opposé à accorder des subventions à des habitants ce qui reviendrait à leur accorder un avantage. Stéphane Grobety abonde dans ce sens et estime que c'est aux banques d'accorder des prêts, pas aux collectivités publiques. Rémi Fouchault ajoute que le calcul d'une telle subvention serait difficile.

En conclusion, le conseil municipal valide la proposition du maire de l'envoi d'un courrier aux propriétaires.



5. Transformation du bâtiment de l'ancienne école : tour de table et propositions

Laurent Zimmermann passe la parole à Hubert Dethurens qui relate que l'ancien conseil municipal et l'exécutif avaient démarré une réflexion sur cette infrastructure ancienne et peu conforme aux besoins actuels (y compris appartement) qui est utilisée pour des cours, des fêtes privées et par les cuisines scolaires.

Plusieurs possibilités sont évoquées et la question est renvoyée en commission des bâtiments ; son président, Laurent Zimmermann, convoquera une séance.

6. Nomination du bureau de vote pour 2021

Laurent Zimmermann donne lecture des membres actuels qui se représentent, soit :

M. Pascal Koumrouyan, président
Mme Betty Aldi, suppléante du président
Mme Elsbeth Romer, vice-présidente
Mme Connie Fogler, suppléante de la vice-présidente.

La composition du bureau de vote pour 2021 est approuvée à l'unanimité.

7. Communications de l'exécutif

- *Fonds du 700ème* : Hubert Dethurens retrace l'historique de la création de ce fonds et avise qu'un dossier a été reçu qui peut être consulté à la mairie. La décision d'attribution reviendra au conseil municipal de décembre.
- *Pétition réduction de la vitesse Vy-Neuve* : lecture est donnée de la réponse reçue du Conseiller d'Etat Serge Dal Busco au courrier de la commune. On attend que le délégué du département chargé de reprendre le dossier prenne contact.
- *Situation sanitaire* : au vu des nouvelles mesures restrictives déployées par le canton, la buvette doit fermer et la galerie d'art ne peut toujours pas envisager de rouvrir. En conséquence, l'exécutif communal a annulé le loyer de novembre et verra ce qu'il en est ensuite.
- *Décision ACG relative à la subvention du FI pour les travaux au stade* : aucune opposition n'ayant été formulée dans le délai imparti, la décision de subventionnement est acceptée.
- *Séance transports publics* : Jean-Pierre Gantner relate qu'une séance a eu lieu avec les communes de la Champagne et l'OCT sur le devenir des lignes TPG dans la région. Aucun changement ne sera apporté au réseau existant en décembre ; toutefois, lorsque les travaux de prolongation du tram 14 seront terminés en juillet 2021, une réorganisation est prévue. Il conviendra



d'anticiper cela en requérant une nouvelle rencontre rapidement au début du printemps 2021. Jean-Pierre Gantner ajoute qu'il a demandé de régler dans les plus brefs délais les difficultés de connexion entre les lignes 14 et L rencontrées par les usagers, en particulier le soir. Les TPG sont conscients de ce problème. Andreea Capitanescu Benetti rappelle qu'une pétition avait été initiée il y a quelques années pour améliorer la desserte de Laconnex et qu'il serait peut-être temps de réitérer la démarche. Le maire suggère la transmission d'une résolution du conseil municipal au conseil d'Etat.

8. Divers

- *Nettoyage de la commune* : Samantha Bavaud Bocion fait part de la demande d'une habitante d'organiser une nouvelle journée. Le maire rappelle que la dernière édition n'avait eu que peu de succès. La commission de l'environnement est saisie.
- *Parc de jeux école* : Jean-Luc Baur signale qu'il serait opportun de retendre le grillage entourant ce parc. La mairie s'en occupera.
- *Jeunes* : Maxime Dethurens s'inquiète du fait que le groupe de jeunes, qui avait déjà préoccupé la commune ce printemps, recommence à fréquenter les espaces publics, notamment la fontaine. Hubert Dethurens déplore que la commune ne soit pas soutenue par les parents qui laissent faire et que nous n'ayons aucun moyen coercitif à disposition. Dans l'immédiat, seront envisagés la pose d'interdiction de fumer à différents endroits publics et le signalement de la situation aux éducateurs hors murs du BUPP. Maxime Dethurens ajoute que des insultes ont été inscrites sur le banc au chemin de Mollaz qu'il serait judicieux d'enlever. Cela a déjà été fait.
- *Evacuation eau de pluie* : Laurent Zimmermann demande que la commune procède à nouveau au creusement de sillons au croisement chemins des Ecoliers/ de Mollaz afin que l'eau de surface s'évacue mieux. Demande sera faite à notre employé communal.
- *Visioconférence* : Rémi Fouchault suggère que la mairie s'équipe de matériels facilitant la participation aux séances communales à distance.

9. Questions du public

Aucun public n'est présent.

Le vice-président lève la séance à 21h40.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale